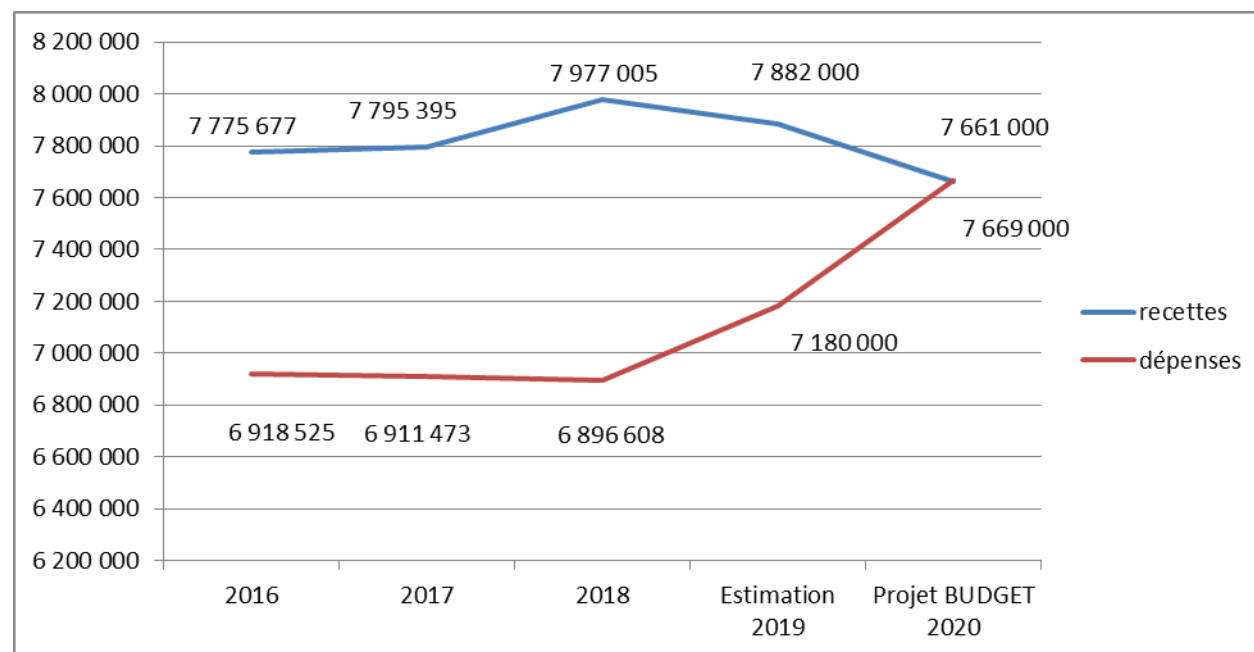


VILLE DE SAINT-APOLLINAIRE

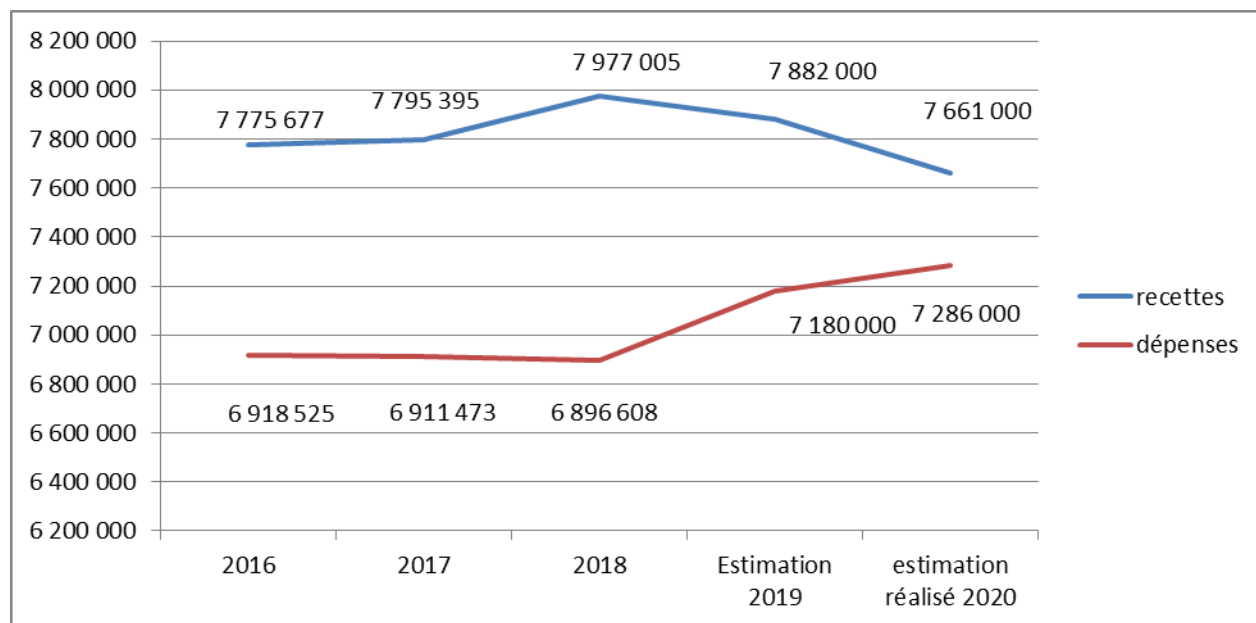
**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020**

### I) LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

	2016	2017	2018	Estimation 2019	Projet BP 2020
<b>Total recettes réelles de fonctionnement (hors cessions d'immobilisation)</b>	<b>7 775 677</b>	<b>7 795 395</b>	<b>7 977 005</b>	<b>7 882 000</b>	<b>7 661 000</b>
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>6 918 525</b>	<b>6 911 473</b>	<b>6 896 608</b>	<b>7 180 000</b>	<b>7 669 000</b>



Dans l'hypothèse d'un budget 2020 réalisé à 95 % des dépenses prévues et à 100 % des recettes estimées au Budget primitif, il en ressort la projection suivante :



**A) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses	2016	2017	2018	BP + DM 2019	Estimation 2019	Projet BUDGET 2020
Charges à caractère général (chap 011)	1 720 950	1 634 053	1 731 097	2 076 990	1 913 000	2 088 000
Charges de personnel (chap 012)	4 529 132	4 525 595	4 535 581	4 798 000	4 690 000	4 947 000
Atténuation de produit (chap 014)	120 461	211 288	76 770	60 000	59 000	66 000
Autres charges de gestion courante (chap 65)	485 460	487 343	500 410	500 310	468 000	502 000
Frais financiers (chap 66)	59 132	53 123	48 410	47 100	47 000	38 000
Charges exceptionnelles (chap 67)	3 390	71	4 340	8 000	3 000	8 000
Dépenses diverses (chap 022)	-	-	-	20 000	-	20 000
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>6 918 525</b>	<b>6 911 473</b>	<b>6 896 608</b>	<b>7 510 400</b>	<b>7 180 000</b>	<b>7 669 000</b>

Pour 2020, les chapitres 011 et 012 sont en hausse sensible.

a – les charges à caractère général tiennent compte :

- ✓ De dépenses supplémentaires de repas servis dans les restaurants scolaires (20 000 €)
- ✓ De charges en électricité en hausse de 10 000 €
- ✓ D'un coût moins important en primes d'assurances suite à l'adhésion à la centrale d'achats de Dijon Métropole : - 12 000 €

b – les charges de personnel provisionnées à 4 798 000 € en 2019 sont prévues pour 4 947 000 € soit + 149 000 € ;

94 000 € proviennent du GVT (Glissement-vieillesse-technicité) soit 2 % de la masse salariale

L'encadrement plus important des services périscolaires et accueil de loisirs en raison d'un accueil plus nombreux d'enfants nécessite un crédit supplémentaire de 30 000 €

Une provision pour congés maternité/maladie est incluse pour 15 000 €.

L'organisation des élections municipales est budgétée pour 10 000 €

c – le chapitre Atténuation de produits concerne la contribution au titre du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales ; le projet de loi de finances prévoit une stabilité mais la répartition entre contributeurs n'est pas encore connue à ce jour. Aussi, il est proposé de prévoir un crédit supplémentaire de l'ordre de 10 % par rapport à 2019.

d – les charges de gestion courante (subventions aux associations, indemnités et frais annexes élus, diverses contributions extérieures, subvention au CCAS) sont prévues avec une quasi-stabilité : + 0.4 %

e – les frais financiers sont en diminution de 9 100 € de par l'extinction de la dette et suite à la renégociation d'un emprunt au cours de l'année 2019.

### **B) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :**

RECETTES	2016	2017	2018	BP + DM 2019	Estimation 2019	Projet BUDGET 2020
Atténuations de charges (chap 013)	12 665	4 378	43 692	0	36 000	0
Produits des services et du domaine (chap 70)	619 329	616 726	683 970	633 935	685 000	656 000
Contributions directes	3 462 888	3 509 201	3 592 928	3 662 896	3 664 000	3 696 000
Dotations comp et sol. Dijon Métropole	2 053 261	1 986 785	1 981 292	1 971 988	1 972 000	1 966 000
Autres impôts et taxes	396 695	587 651	601 046	429 670	522 000	429 000
Dotations (chap 74)	1 147 002	1 017 938	992 912	855 036	940 000	856 000
Autres produits de gestion courante	68 169	67 591	62 558	61 000	59 000	58 000
Produits exceptionnels (hors cessions immobilières)	15 668	5 125	18 607	0	4000	0
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>7 775 677</b>	<b>7 795 395</b>	<b>7 977 005</b>	<b>7 614 525</b>	<b>7 882 000</b>	<b>7 661 000</b>

a – les atténuations de charges correspondent aux remboursements par l'organisme d'assurance de frais de personnel en congé longue maladie, longue durée ou pour accident du travail ; sans dossier à ce jour sur la commune.

b – sur les années 2018 et 2019, l'on note un produit important de par la fréquentation en hausse dans les services de périscolaires et alsh sans certitude sur la prochaine année scolaire soit une estimation de – 12 000 €. Sur ce chapitre, d'autres recettes varient d'une année

sur l'autre (spectacles, vente de concessions cimetièrre, remboursement par Dijon Métropole de services de déneigement) : elles sont également prévues avec une baisse globale de 15 000 €

c – Le projet de loi de finances revalorise les bases de fiscalité de 0.9 % ; soit un produit supplémentaire de 32 000 €.

d – Les dotations de compensation et de solidarité de Dijon Métropole sont chiffrées avec les décisions en vigueur de la CLECT dont récemment l'impact de la mutualisation des assurances et informatique en année pleine ainsi que la dégressivité chaque année suite au transfert de la compétence voirie depuis 2015.

e – Parmi les autres impôts et taxes, celle perçue au titre des droits de mutation immobilière est très difficile à fixer puisqu'elle dépend des transactions sur la commune.

f – les dotations 2020 sont estimées en baisse de 84 000 € par rapport au réalisé avec une prévision de dotation forfaitaire de l'Etat à 50 000 € soit – 38 000 € et des participations (non encore notifiées) de la Caf à 631 000 € soit – 29 000 € majoritairement en raison de l'arrêt des séjours organisés par les accueils de loisirs qui faisaient l'objet de dotation particulière prévue au contrat enfance jeunesse.

### **C - LES EPARGNES :**

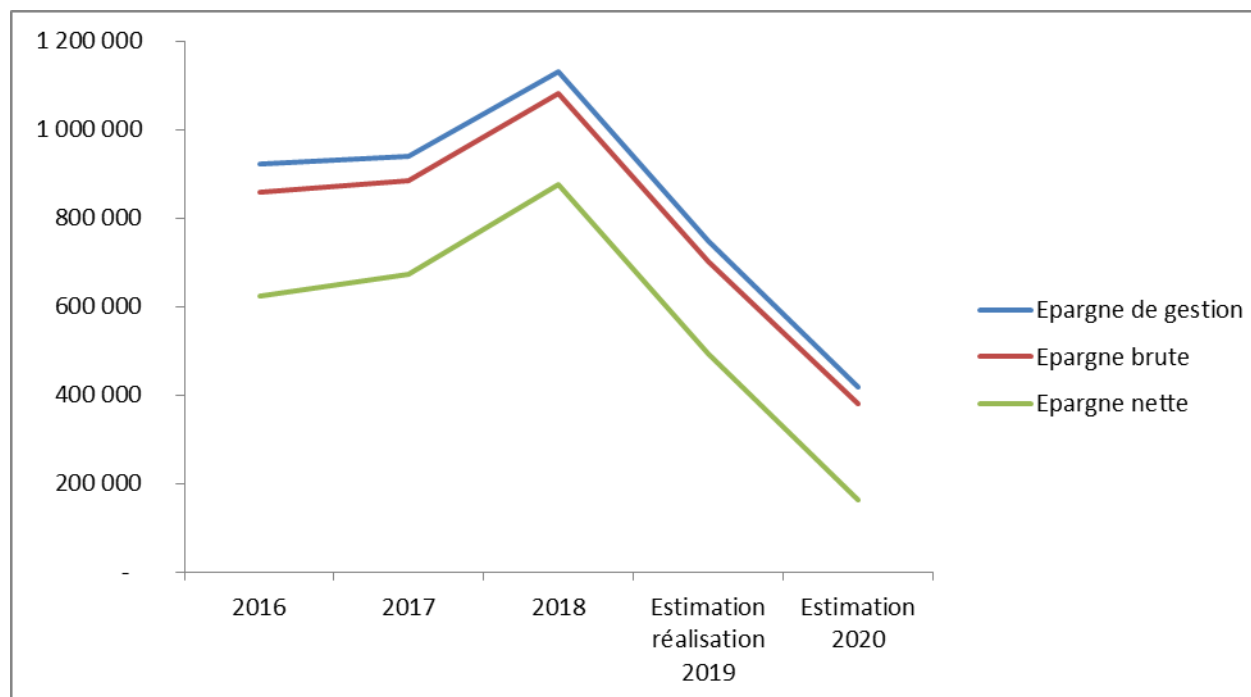
	2016	2017	2018	Estimation réalisation 2019	Estimation 2020 (*)
Epargne de gestion	920 956	939 745	1 129 419	749 000	413 000
Epargne brute	857 152	883 922	1 080 396	702 000	375 000
Epargne nette	624 262	673 758	874 913	494 000	159 000

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière

Epargne nette = épargne brute de laquelle est ôtée le remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre la santé financière de la collectivité.

(\*) Calculs établis sur une hypothèse de dépenses réalisées à 95 % et des recettes réalisées à 100 %



#### **D - LA FISCALITE :**

<b>ANNEES</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Estimation 2019</b>	<b>Estimation 2020</b>
Produits des contributions directes (y compris rôles supplémentaires)	3 462 888	3 509 201	3 592 928	3 664 000	3 696 000

Les taux de fiscalité sont inchangés depuis 2009 ; le produit fiscal a évolué entre 2016 et 2019 de 201 000 €.

Comme dit précédemment, le produit 2020 est estimé à 3 696 000 € du fait de la hausse de la revalorisation des bases fixée par le Parlement pour 0.9 %.

2020 sera la dernière année du dégrèvement progressif de la taxe d'habitation, institué à compter de 2018 pour 80 % des ménages. En 2021 et 2022, une exonération progressive est prévue pour les 20 % restants ; soit une suppression totale de la TH à compter de 2023. Il est précisé que la réforme fiscale prévoit que l'Etat percevra en 2021 et 2022 la TH ; ainsi en 2021, le taux du foncier bâti d'une commune sera égal à la somme des taux communal et départemental de 2020.

Pour mémoire, la Commune s'est vue notifiée un produit prévisionnel de TH 2019 de 942 739 € ; la taxe foncière perçue par le Département en 2018 était de l'ordre de 2 300 000 € ; cependant, un mécanisme de correction du produit du foncier bâti à percevoir par les communes sera mis en place pour prendre en compte les disparités entre collectivités sous-compensées et surcompensées.

### **E - LA DETTE :**

La dette au 1<sup>er</sup> janvier 2020 est de 1 637 044 €, soit une baisse de 858 062 € depuis 2016,

<b>ENCOURS DE LA DETTE ACTUELLE</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Capital restant dû au 01/01	<b>2 495 106</b>	<b>2 262 217</b>	<b>2 052 053</b>	<b>1 846 570</b>	<b>1 637 044</b>	<b>1 421 821</b>
Annuité de la dette	296 694	263 864	254 505	249 568	250 763	210 773

<b>ENCOURS DE LA DETTE AVEC HYPOTHESE RECOURS A L'EMPRUNT EN 2020 de 500 000 €</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Capital restant dû au 01/01	<b>2 495 106</b>	<b>2 262 217</b>	<b>2 052 053</b>	<b>1 846 570</b>	<b>1 637 044</b>	<b>1 921 821</b>
Annuité de la dette	296 694	263 864	254 505	249 568	250 763	246 273



Avec un nouvel emprunt en 2020 de 500 000 € sur 15 ans au taux de 0.80 %, l'annuité de la dette augmentera de 35 500 €. Ainsi, la commune maintiendrait sa charge de remboursement actuelle.

ANNEES	2016	2017	2018	2019	2020
Encours de la dette par habitant	333 €	302 €	275 €	248 €	220 €

Pour information : l'encours de la dette par habitant est de 843 € en 2018 pour les communes de la même strate démographique que la ville de SAINT-APOLLINAIRE.

#### **F - LE DESENDETTEMENT :**

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

La capacité de désendettement pour la collectivité, évolue comme suit avec la dette actuelle et la prise en compte de la réalisation d'un emprunt en 2020 :

Désendettement	2016	2017	2018	2019	2020
Ratio (avec dette actuelle)	2.6 ans	2.3 ans	1.7 ans	2.3 ans	3.8 ans
Ratio (avec nouvel emprunt de 500 k€ en 2020)					5.1 ans

## II) LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

### A) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES	2016	2017	2018	Estimation réalisation 2019 (y compris RAR)	Projet BP 2020
Remboursement capital de la dette	232 889	210 164	206 283	210 000	216 000
Remboursement taxes d'aménagement	0	0	0	63 000	0
Dépenses d'équipement	944 632	1 206 860	2 511 862	1 377 000	1 784 000
Opérations pour compte de tiers	2 688	0	0	0	0
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	1 180 209	1 417 024	2 718 145	1 650 000	2 000 000

Les investissements concernent la démolition de la tour ouest devenue obsolète et l'installation de l'ascenseur à l'Hôtel de Ville pour environ 400 000 €, l'acquisition d'un terrain de l'ordre de 160 000 à 200 000 €, des travaux d'aménagement au cimetière pour 130 000 €, l'installation d'une halle sur la Fleuriée pour 120 000 €, le renouvellement du parc informatique de Médialude pour 45 000 €, des travaux d'étanchéité de toiture-terrasse pour 40 000 €.

Les autres dépenses sont principalement les dotations d'équipement des services et les travaux d'entretien du patrimoine.

**B) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :**

<b>RECETTES</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Estimation réalisation 2019 (y compris RAR)</b>	<b>Projet BP 2020</b>
FCTVA	104 466	145 399	125 787	366 000	29 000
Taxe d'urbanisme	178 205	13 301	0	0	0
Subventions	91 290	1 641	722 764	739 690	0
Divers	0	0	2 413	1 141	4 000
Opérations pour compte de tiers	2 688	0	0		
Emprunt	0	0	0		500 000
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>376 649</b>	<b>160 341</b>	<b>850 964</b>	<b>1 004 000</b>	<b>533 000</b>

A ce jour le FCTVA de 29 000 € est calculé en tenant compte de la perception sur 2019 de subventions attribuées par l'Etat sur les travaux du complexe sportif et de l'espace familles. Si le versement est effectué sur 2020, le FCTVA sera de l'ordre de 120 000 €. Les subventions auront alors un impact sur le FCTVA 2021.

Par ailleurs, une subvention de l'Etat est envisageable pour le financement des travaux de la tour-ascenseur de l'hôtel de ville. L'Etat et le Département pourraient également contribuer aux travaux de la salle des poudres comme suite à la délibération de septembre 2019.

En fonction des montants réels qui seront connus en cours d'année 2020, il sera alors possible d'ajuster le recours à l'emprunt.